XPOLogistics

Bilan des activités 2015

XPO Logistics Savigny le Temple

16/06/2016

Sommaire

- 1. Présentation du Groupe XPO Logistics
- 2. Caractéristiques du site XPO Logistcis à Savigny le Temple
- 3. Présentation de la politique sécurité
- 4. Bilan des actions pluriannuelles de 2015
- 5. Actions programmées en 2016
- 6. Système de gestion de la sécurité
- 7. Déclaration SEVESO

XPOLogistics

1. XPO LOGISTICS

Nous sommes dans le Top 10 des prestataires mondiaux de la Supply Chain

Une entreprise orientée client

15 milliards $ chiffre d'affaires

>50 000 clients

>84 000 collaborateurs

1 469 sites dans **32** pays

>14 000 000 m² d'entreposage

XPOLogistics

1. XPO LOGISTICS
Des positions de leader en Logistique en Europe

2,3 Mds €
de chiffre d'affaires

25 600
collaborateurs

350
sites

8 100 000 m²
en ambiant et
3 900 000 m³
en température contrôlée

N°1
de la logistique du E-commerce

RED ONLINE
XPOLogistics

UNE GAMME COMPLETE DE SERVICES

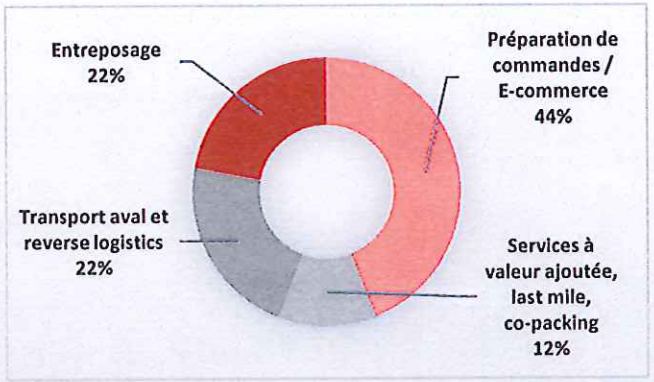

DES EXPERTISES SECTORIELLES FORTES

e-Commerce, Biens d'équipement, Biens de consommation (FMCG), Alimentaire, Retail, Textile, Chimie, Produits Dangereux

XPOLogistics

2. Caractéristiques du site de Savigny

Superficie	4 Cellules – 22 512 m²
Effectif permanent	100 personnes
Equipements spécifiques	Transtockeur - Convoyeurs - Chaines mécanisées
	Site Seveso Seuil haut
Rubriques ICPE classées	1412-1432-1510- 2662-2663-2925
non classées	2910-1530-1532
Activités du site	BDF Beiersdorf, free, Billabong, Hill's

XPOLogistics

3. Politique sécurité

La Qualité, la Sécurité, la Sûreté, l'Hygiène et l'Environnement sont des thèmes prioritaires sur lesquels XPO Supply Chain France porte une attention particulière.
Nous sommes :
Intègres,
Réactifs,
Solidaires,
Engagés,
Entrepreneurs,
Mobilisés pour la sécurité
Ces valeurs fédèrent les collaborateurs dans une seule et unique perspective de Croissance Durable et Responsable.

Soucieux de garantir à ses collaborateurs ainsi qu'aux intervenants extérieurs des conditions de travail sûres, XPO Supply Chain France s'engage à exercer son activité avec le souci permanent d'améliorer la sécurité et de préserver la santé en appliquant les principes suivants :

DANS LE CADRE DE CETTE AMBITION, LA SUPPLY CHAIN FRANCE S'ENGAGE À :

- Gérer les exploitations de façon à répondre aux lois, règlements et autres exigences en vigueur ainsi qu'aux différentes politiques de l'entreprise.
- Fournir des conditions de travail appropriées : un environnement sain, propre, ordonné et sécurisé. Maintenir les lieux dans cet état.
- Identifier, évaluer les dangers et points de vigilance en matière de santé et sécurité au travail. Prévenir les risques identifiés.
- Appliquer les mesures nécessaires afin de contrôler ou de réduire les risques notamment par le biais d'équipements collectifs et/ou individuels. Quand c'est possible de les éliminer.
- Former et informer toute personne travaillant sous le contrôle de XPO Supply Chain France, intervenants internes et/ou externes, de leurs obligations en matière de santé et sécurité au travail au sein de nos locaux.
- Valoriser l'implication et la responsabilisation des employés en matière de santé et sécurité au travail
- Mettre en place les bonnes pratiques de sécurité et santé ou code de bonne conduite.

3. Politique sécurité

Les mesures de surveillance de nos systemes de sûreté et de sécurité

- Inspection mensuelle du bâtiment et des équipements
- Visites de tiers et audits externes
- Audits internes et Audits continus
- Revue de direction du système de gestion de la sécurité
- Suivi des actions correctives ou d'amélioration
- Equipe sécurité interne formée et entrainée
- Tests de situations d'urgences et évaluation des connaissances
- Suivi préventif des équipements

XPOLogistics

4. Bilan des actions pluriannuelles 2015

Focus – Formation

Organismes extérieurs :

- CACES : **189h**
- Manipulation des extincteurs EPI-ESI: **182h**
- SST: **14h**
- Gestes/Postures : **30h**

En interne :

- Formations POI: 06/05/2015, 02/09/2015, 03/09/2015, 07/09/2015, 01/10/2015
- Formation guide/serre file : 02/10/2015
- Formation situation d'urgence /fiche reflexe: 16/04/2015

Cout total attribué en 2015 sur les formations sécurité: 12 354 €

Le taux de réalisation du plan de formation au 31/12/15 est de 76,7 %

63 collaborateurs ont bénéficié d'une formation liée à la sécurité en 2015 (interne et/ou externe)

Les formations non réalisées en 2015 ont été reportées à 2016:

- Matières dangereuses: réalisée en mars 2016
- Habilitations électriques 2 personnes

5. Actions programmées en 2016

Actions programmées	Etat d'avancement
Réaliser les 6 voies échelles - 3 marquages au sol côté quais - 3 à réaliser complètement (avec terrassement et voirie)	- 3 marquages au sol 04/2015 - 1 voie échelle réalisée 01/2016 - 1 planifiée en 12/2016
Changement de 6000 Litres d'émulseur (émulseur écologique non fluoré)	05/2016
Changement des plaques polycarbonates sur les skydômes	03/2016
Nappage sprinkler sur bungalow de quai en cellule 2	04/2016

6. Système de gestion de la sécurité

Audits et Inspections	
Inspection DRIEE	18/06/2015
Inspection du travail	14/08/2015
Audit assureurs GSM	24/08/2015
Inspection DRIEE Inopinée	01/10/2015
Inspection DRIEE Inopinée	05/10/2015
Inspection DRIEE (sûreté des sites SEVESO)	12/10/2015
Audit du SGS	16/11/2015

6. Système de gestion de la sécurité

Inspection DRIEE du 18/06/2015

NON CONFORMITES	ACTIONS	ETAT
Il est à nouveau constaté que le registre de suivi des situations dangereuses ou presque-accidents prévu par la procédure HSE-0008-P du SGS n'a pas été mis en place	Mise à jour de la procédure Groupe	Finalisé
L'exploitant transmettra un compte rendu d'incident exhaustif, et indiquera les actions qui ont été mises en place suite à l'incident de 2012 avec les preuves nécessaires.	Compte rendu d'incident à transmettre	Finalisé
L'exploitant s'assurera qu'une personne apte et formée à la mise en œuvre des moyens peut intervenir en moins de 15 min, à toute heure, après détection de l'incendie.	Obtenir le certificat N1 pour attester que le système sprinkler assure la protection face à un incendie	Finalisé
L'exploitant doit respecter les distances minimales d'éloignement entre le diffuseur des sprinklers et le stockage pour leur bon fonctionnement. La modification du stockage afin de respecter cette distance minimum devra être effective dans un délai de 7 jours.	Faire une vérification physique	Finalisé Levée de la NC lors de l'inspection inopinée du 01/10/2015

6. Système de gestion de la sécurité

Inspection DRIEE du 18/06/2015

Arrêté préfectoral de mise en demeure n°16/DCSE/IC/014 du 02 février 2016

Non-Conformité: L'exploitant transmettra un dossier de porter à connaissance relatif à la modification de la cellule n°1
Réponse du 13/08/2015: La société a bien procédé à cette information par courrier daté du 05 mars 2012 à destination de la préfecture concernant la modification de la cellule 1
Courrier du 22/09/2015: Précision concernant le porté à connaissance non pas sur la modification du dossier FREE mais pour la modification de la zone Beiersdorf
Réponse du 14/10/2015: Description des éléments permettant de justifier la non réalisation du porter à connaissance
Courrier du 18/12/2015: Proposition d'arrêté préfectoral de mise en demeure
Réponse du 15/01/2016: Description des éléments permettant de justifier la non réalisation du porter à connaissance
Courrier du 02/02/2016: Courrier de mise en demeure
Réponse du 19/02/2016: Préfecture informée des éléments de modification réalisés en cellule 1
Courrier du 16/03/2016: Validation du respect de la mise en demeure et demande de réalisation d'une analyse des risques technologiques liée à la modification apportée
En cours: Réalisation d'une étude des dangers pour la cellule 1

6. Système de gestion de la sécurité

Inspection DRIEE du 18/06/2015

Arrêté préfectoral de mise en demeure n°16/DCSE/IC/014 du 02 février 2016

Les principaux éléments permettant de justifier la non réalisation du porter à connaissance

1/ La société est légalement justifiée de son absence de réalisation du porté à connaissance, car la modification ne répond par à l'article R512-33 du code de l'environnement ainsi qu'à la circulaire ministérielle du 14 mai 2012. Ce n'est pas un changement notable;

2/ Dérackage partiel d'une cellule pour adapter notre activité aux variations d'activité et ainsi maintenir notre pérennité;

3/ Diminution des quantités de marchandises susceptibles de se trouver dans la cellule 1, puisque suppression d'un stockage important en rack, contenant des liquides inflammables;

4/ Les opérations concernées n'excèdent pas le cadre d'une exploitation ordinaire de l'installation;

5/ L'enlèvement des réseaux intermédiaires qui étaient dans les racks ne fonde aucune légitimité au caractère notable. En effet, plus de rack, plus de stockage en rack, donc plus de nécessité de maintenir les réseaux intermédiaires dont la présence n'est plus justifiée. En revanche, les réseaux toiture sont toujours présents. Et l'édition du certificat de conformité N1 est bien la preuve irréfutable du maintien en conformité de l'installation.

6. Système de gestion de la sécurité

Inspection DRIEE du 18/06/2015

Arrêté préfectoral de mise en demeure n°15/DCSE/IC/093 du 27 novembre 2015

Non-Conformité: Dans plusieurs zones de chacune des cellules de stockage, un foyer ne peut pas être attaqué simultanément par deux lances sous deux angles différents, contrairement à ce qui est demandé à l'article 7.7.3 de l'arrêté préfectoral n°14/DCSE/IC/067 du 21 octobre 2014. L'exploitant transmettra sous deux semaines un plan d'action visant à se mettre en conformité ainsi que des mesures compensatoires en attendant la mise en conformité.
Réponse du 13/08/2015: Localisation des emplacement non couverts par deux PIA et blocage des emplacements concernées au stockage en attendant de réaliser les travaux
Courrier du 22/10/2015: Proposition d'arrêté préfectoral de mise en demeure, après l'inspection inopinée du 05/10/2015, suite à la présence relevée de palettes stockées en emplacement rack où un foyer ne puisse être attaqué simultanément par deux lances en directions opposées
Appel à un cabinet d'expertise afin d'apporter un conseil sur la non-conformité citée et échanges réalisés avec notre prestataire PIA, car un N5 avait bien été obtenu antérieurement par le site.
Courrier du 27/11/2015: Courrier de mise en demeure
Réponse du 14/01/2016: Envoi de l'attestation du cabinet d'expert justifiant la conformité de l'arrêté ministériel du 05 août 2002 modifié relatif à la prévention des sinistres dans les entrepôts couverts soumis à autorisation sous la rubrique 1510. En effet, une prise en compte d'un rayon de 30+6m et non pas un rayon de 30+3m était à réaliser par AIRESS pour la réalisation des plans. Echanges avec la DRIEE et le cabinet d'expertise sur les calculs permettant de justifier la conformité de l'entrepôt
Courrier du 16/03/2016: Levée de la mise en demeure

6. Système de gestion de la sécurité

Situations d'urgence – Accident	
Aucun accident majeur en 2015	
Situations d'urgence – Incident	**Moyens mis en œuvre**
13/02/2015 : Déclenchement de l'alarme incendie liée au local sprinkler suite aux travaux réalisés sur les sprinklers et après remise en eau	Vérification des travaux réalisés sur le sprinklers avec le prestataire
04/05/2015 : Palette tombée après sa mise en emplacement palettier (tête sprinkler cassée + déversement des produits au sol)	Zone mise en sécurité + enlèvement casse et traitement du déversement et de la tête sprinkler cassée Lors de la vérification palettier, vérification des palettes stockées Sensibilisation des caristes
27/07/2015 : le cariste intérimaire a roulé sans descendre les fourches et a heurté l'encadrement de la porte coupe-feu (C2/C3). Le chariot a basculé, les fourches vers le bas.	Zone sécurisée (absorbant, cône,...) Appel Fenwick pour enlèvement du chariot Appel PORTAFEU pour réparation du rail de la porte coupe-feu Sensibilisation des chefs d'équipes à l'intégration et à l'évaluation des caristes Faire une vérification du respect des consignes rouler les fourches en bas Mise en place de la vitesse réduite (mode tortue) lorsque les fourches du chariot sont levées
22/10/2015: Fuite d'huile d'un chariot suite à un câble qui a rompu	Traitement du déversement Mise en déchet dangereux de l'absorbant souillé Réparation du chariot

XPOLogistics

6. Système de gestion de la sécurité

Exercices – Situations d'urgence

Risque à tester	Fréquence	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
exercice POI	1 fois / an		12/02							22/09			
Epandage	1 fois / an					28/05							

- Exercice du 12/02/2015

En collaboration avec le SDIS, réalisation du scenario: "incendie d'un camion à quai"

XPOLogistics

Evolution du site en 2016

Agrandissement de l'activité copacking

- Dérackage et aménagement d'une zone de 1200m2 en cellule 1, pour l'activité copacking.
- Opérations réalisées:
  - Stockage
  - Reconditionnement
  - Montage et remplissage de box
  - Fardelage

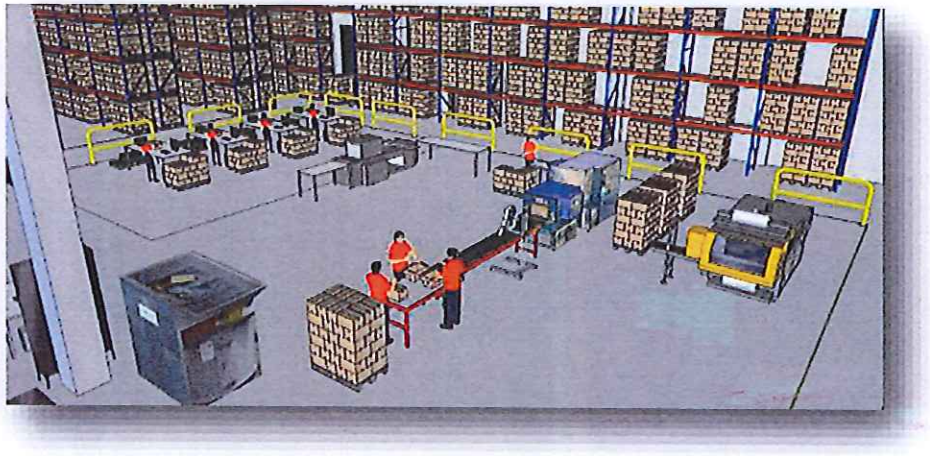

Projet d'extension du site

- Toujours en phase d'étude selon opportunités commerciales

XPOLogistics